

**Demande d'aménagement d'épreuves  
des concours de recrutement d'auditeurs de justice  
pour les candidats en situation de handicap**

*La demande doit être formulée au plus tard le **27 février 2026***

Candidat(e) au 1er  1<sup>er</sup> spécial "talents"  2e  3e  concours ENM 2026

**Centre d'épreuves de :** .....

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél portable :

Mail :

Je suis reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) (RQTH) : Oui  Non

J'ai déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves d'examen ou concours ? Oui  Non

Pour l'examen ou concours : Session :

Je demande à bénéficier d'un aménagement des épreuves du concours, conformément aux dispositions de l'article 34-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972 relatif à l'Ecole nationale de la magistrature.

Je présente au **médecin agréé par l'administration** les documents médicaux récents nécessaires, dont un certificat médical détaillé établi par mon médecin traitant pour la connaissance de mon état actuel de santé et les éventuelles décisions d'aménagements accordées pour des examens ou concours.

		<b>Avis du médecin agréé par l'administration</b> <u>chaque rubrique doit être complétée</u>
<b>A – Organisation du temps</b> Temps majoré (dans la limite du tiers temps) -Pour les épreuves écrites		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
-Pour la préparation écrite des épreuves orales (nota : la durée initiale de préparation est de 5, 15 ou 30 mns en fonction de l'épreuve)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Autre (à préciser) :		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>B – Accès aux locaux et installation matérielle</b> Accessibilité des locaux (Personne à mobilité réduite – PMR)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Autre (à préciser) :		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>Cachet et signature du médecin agréé (page 1)</b>		

Candidat(e) NOM : Prénom :	Avis du médecin agréé par l'administration <u>chaque rubrique doit être complétée</u>
<b>C – Aide technique</b>  Utilisation d'un ordinateur* (vierge de données) fourni par le centre d'épreuves  Utilisation d'un ordinateur spécifique*, matériel ou logiciel spécifiques (vierge de données), fourni par le candidat (à préciser)  <i>*Justification du médecin : (ex : rédaction impossible ou difficulté qui ne serait pas compensée par un temps supplémentaire,...) :</i>	Oui* <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Oui* <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Agrandissement des sujets (A3)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Autre (à préciser) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<b>D – Aide humaine</b>  <b>Secrétaire</b> (rédition sous la dictée du candidat) <b>Assistant</b> (lecture des sujets et aide à la recherche dans la documentation autorisée)  Aide pour l'installation dans la salle Aide pour le passage aux toilettes  Accompagnement nécessaire effectué par l'aide habituelle (Assistant de vie dépendance et handicap - AVDH .....)  Autre (à préciser) :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Je soussigné, docteur .....  
inscrit sur la liste des médecins agréés par l'administration dans le département : .....  
spécialité : .....

atteste au vu des documents fournis et de l'examen médical que **M/Mme** .....

**présente un handicap au sens de l'art L.114 du code de l'action sociale et des familles :**

*"Constitue un handicap [...], toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."* conduisant à suggérer la mise en œuvre de dispositions de compensations ci-dessus mentionnées pour participer dans les conditions les plus équitables aux épreuves des concours d'accès à l'ENM **qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> 5 juin 2026** (liste en annexe).

**Nombre de cases cochées OUI :**

**Date**

**Cachet et signature** (page2)

Nota : Le président du jury est seul décisionnaire des aménagements accordés et notifiés au candidat et n'est donc pas lié par l'avis du médecin agréé par l'administration.

**Signature du candidat :**

*Il est rappelé que les candidats en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un aménagement des épreuves devront en faire la demande à la directrice de l'Ecole Nationale de la Magistrature qui en assurera la transmission au président du jury.*

*La demande et le certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration devront être postés par pli recommandé, à destination de l'Ecole nationale de la magistrature, 10 rue des Frères Bonie, 33080 Bordeaux cedex, **au plus tard le 27 février 2026\***, le cachet de la poste faisant foi ou déposés, contre récépissé, à l'Ecole nationale de la magistrature, à l'adresse ci-dessus, au plus tard à cette même date.*

*Cette transmission pourra également être effectuée par mail à l'adresse [concours.enm@justice.fr](mailto:concours.enm@justice.fr)*

\* L'inscription au concours doit cependant être réalisée dans les délais fixés par l'arrêté d'ouverture de la session

Si le candidat renonce à présenter les épreuves du concours, il doit en informer le service des recrutements de l'ENM ([concours.enm@justice.fr](mailto:concours.enm@justice.fr))

## Epreuves des concours d'accès à l'ENM

1er concours			2ème concours		
Matière	Durée	Coeff	Matière	Durée	Coeff
<b>Epreuves écrites d'admissibilité</b>			<b>Epreuves écrites d'admissibilité</b>		
1. Composition en connaissance et compréhension du monde contemporain	5 h	4	1. Composition en connaissance et compréhension du monde contemporain	5 h	4
2. <u>Composition de droit civil et procédure civile ou droit pénal et procédure pénale*</u>	5 h	4	2. <u>Cas pratique</u> de droit civil et procédure civile	3 h	4
3. <u>Cas pratique</u> de droit civil et procédure civile ou droit pénal et procédure pénale*	3 h	4	3. <u>Cas pratique</u> de droit pénal et procédure pénale	3 h	4
4. Note de synthèse	5 h	3	4. Note de synthèse	5 h	3
5. Droit public	3 h	2			
<b>Epreuves orales d'admission</b>			<b>Epreuves orales d'admission</b>		
Anglais	30 min	2			
Droit de l'Union européenne ou droit international privé ou droit administratif**	25 min	4	Droit public	25 min	3
Droit social ou droit des affaires **	25 min	4	Droit social ou droit des affaires **	25 min	3
Entretien avec le jury***	40 min	6	Entretien avec le jury***	40 min	6
<u>Epreuve facultative</u> de langue étrangère, au choix du candidat : allemand, espagnol, italien ou arabe littéral	30 min	Bonus 10 points maxi	<u>Epreuve facultative</u> de langue étrangère, au choix du candidat : anglais, allemand, espagnol, italien ou arabe littéral	30 min	Bonus 10 points maxi

\* au choix du jury; pour la 3<sup>ème</sup> épreuve dans la matière autre que celle de la 2<sup>ème</sup> épreuve

\*\* au choix du candidat lors du dépôt de candidature

\*\*\* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

3ème concours		
Matière	Durée	Coeff
<b>Epreuves écrites d'admissibilité</b>		
1-questions à réponses courtes **	2h	2
2. <u>Cas pratique</u> de droit civil et procédure civile ou droit pénal et procédure pénale *	3h	3 <u>**** 4 si dispense épreuve n°1</u>
3. Note de synthèse	5h	3 <u>**** 4 si dispense épreuve n°1</u>
<b>Epreuves orales d'admission</b>		
Entretien avec le jury***	40 min	7
<u>Epreuve facultative</u> de langue étrangère, au choix du candidat : anglais, allemand, espagnol, italien ou arabe littéral	30 min	Bonus 10 points maxi

\* au choix du candidat lors du dépôt de candidature

\*\* matière non choisie par le candidat pour l'épreuve n°2

\*\*\* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

\*\*\*\* Si demande formulée au moment inscription par les candidats titulaires d'un doctorat en droit et d'un autre diplôme d'études supérieures (mentionnés au b du 3<sup>e</sup> de l'article 17 de l'ord du 22 décembre 1958 )